

Conditions Générales de Vente

En signant le contrat proposé par David Amill, vous acceptez les conditions générales définies ci-après :

Contrat

Tout **Contrat** ne pourra être pris en compte avant que les deux conditions suivantes ne soient réunies.

1. Le **Client** a signé le contrat avec la mention manuscrite « Lu et approuvé ».
2. L'acompte établi lors de la constitution du **Contrat** a été versé par le **Client** et encaissé par le **Prestataire**. Selon les circonstances, il pourra être demandé de régler par avance la totalité de la prestation, dont le règlement, s'il a lieu par chèque, ne sera encaissé que le jour de l'exécution de la prestation. En cas de rejet du moyen de paiement par l'organisme bancaire, le **Contrat** sera automatiquement annulé et le **Client** en sera averti par courrier postal ou électronique.

Moyens de paiement

Tout **Contrat** est payable en euros par chèque, espèce ou par virement bancaire.

Changement de date

Après validation du **Contrat**, la date du reportage est réputée non-modifiable. Si toutefois, le **Client** souhaitait modifier la date du reportage après la validation du **Contrat**, cette modification ne pourrait intervenir qu'après accord du **Prestataire** et en fonction de sa disponibilité pour la nouvelle date. Si aucun accord n'était trouvé entre le **Client** et le **Prestataire** sur une nouvelle date du reportage, le **Client** pourrait alors demander l'annulation de la commande suivant les modalités de l'Article **Annulation**.

Prise de renseignement

Le **Prestataire** fait parvenir au **Client** une fiche de renseignement que ce dernier devra compléter puis renvoyer aux coordonnées indiquées en entête. Le **Client** veillera en particulier à l'exactitude des informations lorsqu'il remplira la fiche de renseignement. S'il venait à y avoir incohérence entre les informations fournies et les circonstances réelles lors du reportage, et en l'absence d'arrangement amiable, le **Prestataire** pourra être amené à interrompre la prestation sans recours possible par le **Client**, notamment dans le cas où le **Client** aurait minimisé le cahier des charges, dissimulé des informations, ou tenter de mettre le **Prestataire** devant le fait accompli.

Confidentialité

Les données recueillies via la fiche de renseignement pourront être stockées dans des fichiers informatisés du **Prestataire**. Le **Client** dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment via courrier postal ou électronique. Les informations obtenues via la fiche de renseignements sont des données considérées comme confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées à un tiers.

Livraison des Produits et Validités

Les produits photographiques commandés par le **Client** lui sont remis en main propre, après leur fabrication. A la demande expresse du **Client**, les produits peuvent être livrés par courrier postal à la charge du **Client**. Les produits sont alors livrés en courrier recommandé et suivi par La Poste. Les délais de livraison sont en moyenne de 2 à 3 jours ouvrables mais ils dépendent du délai d'acheminement de La Poste.

Le **Prestataire** ne peut être tenu responsable des retards de La Poste. En cas de détérioration des produits, le **Client** doit faire une réclamation aux services postaux dans les 2 jours et en informer dans les plus brefs délais le **Prestataire** par courrier postal ou électronique. Le **Client** est responsable de l'adresse fournie lors de la commande, aucune réclamation ne sera acceptée si l'adresse fournie est incomplète ou erronée.

Toute prestation commandée par **Bon Cadeau** est valable jusqu'à la durée indiquée sur le bon, ou le cas échéant pendant une durée d'un an à compter de la date d'émission du bon ou du règlement associé à celui-ci.

Réserve de propriété

Conformément à la loi n° 80335 du 12 mai 1980, les produits livrés restent l'entière propriété de **David Amill** jusqu'à leur complet règlement.

Licences d'utilisation

David Amill reste le propriétaire inaliénable des photos issues du reportage et de part la participation du **Client** à la séance photo, celui-ci autorise expressément le **Prestataire** ainsi que ses ayant droit tels que partenaires et medias à utiliser les clichés à des fins de démonstration, communication et de publicité. Il est cependant possible pour le **Client** d'obtenir une exclusivité de non diffusion des images en effectuant la demande lors de la commande du reportage, et en s'affranchissant d'un supplément correspondant au tarif en vigueur.

Le **Contrat** d'un reportage photographique peut prévoir la restitution des photos réalisées sur support numérique (physique ou dématérialisé), en Très Haute Définition (T.H.D), ou Ultra Haute Définition (U.H.D). Le **Client** ne reçoit qu'une licence d'exploitation des photos suivant les modalités ci-après :

Les photos sont livrées avec les caractéristiques suivantes. Format JPEG, résolution 72 ppp, Bord Long THD : 1920 pixels / UHD : 3840 pixels. Le **Client** acquière le droit de les imprimer jusqu'au format A3. Les photos sont déjà optimisées pour l'impression. Cependant, si le **Client** le souhaite, il pourra modifier le profil colorimétrique des photos pour l'adapter au système d'impression qu'il souhaite utiliser. Cependant, la gestion colorimétrique des photos numériques est affaire de spécialiste. **David Amill** ne pourra être tenu pour responsable d'une mauvaise qualité d'affichage ou d'impression réalisé par le **Client**. Le **Client** ne pourra pas vendre les photos par ses soins ou ceux d'un prestataire, sans s'affranchir d'une licence spécifique.

Annulation

Le **Client** peut annuler son **Contrat** jusqu'à une semaine avant la date du reportage. Il devra en informer **David Amill** par courrier recommandé avec accusé de réception. Si l'annulation du reportage intervient moins d'une semaine avant la date prévue du reportage, l'intégralité du montant du **Contrat** sera due, que le reportage ait lieu ou non. Cependant, dans la situation exceptionnelle d'un reportage de cérémonie officielle (mariage, baptême, etc.), et si celle-ci devait être annulée par cas de force majeure (accident, hospitalisation), l'acompte ou solde de la prestation serait alors intégralement restituée au **Client**.

En cas de force majeure, **David Amill** pourra annuler un **Contrat**, en avertissant le **Client** par les moyens disponibles. Les sommes déjà versées par le **Client** lui seront intégralement restituées ou remboursées.

En cas d'accord de remboursement, celui-ci sera effectué sous 1 mois maximum après la demande du **Client**.

Responsabilité et Déroulement

Le **Client** dégage la responsabilité de **David Amill** dans le cas d'incapacité totale ou partielle d'exécuter la prestation suite à des éléments indépendants de sa volonté. Si le **Client** souhaite interrompre le déroulement du reportage, le **Photographe** ne présentera que les prises de vue réalisées jusqu'à l'interruption de la prestation. Toute prestation entamée est due en totalité.

Lors d'un reportage de mariage, afin de faciliter le travail du photographe, il peut être demandé qu'aucune autre personne que les mariés ne soit présente au moment des photos de couple sur site. Afin que tous les invités apparaissent sur les photos de groupe, le **Studio Jolietof** leur demandera de bien vouloir coopérer, le cas échéant le photographe ne pourrait assurer de nouvelles prises de vue si des parents, enfants ou invités manquaient sur les photos. Dans le cas où un autre professionnel de l'image (photographe ou vidéaste) devait être présent pour le reportage, **David Amill** devra en être informé expressément à la signature du contrat et pourra être amené, selon les circonstances ou les contraintes techniques, à refuser l'exécution de la prestation.

Acceptation

Les présentes conditions générales sont à même d'évoluer dans le futur, notamment pour les données techniques concernant les images numériques dont les standards sont susceptibles de changer en fonction des évolutions technologiques.